



14ème législature

Question N° : 96096	De Mme Catherine Beaubatie (Non inscrit - Haute-Vienne)	Question écrite
Ministère interrogé > Numérique		Ministère attributaire > Numérique
Rubrique > télécommunications	Tête d'analyse > Internet	Analyse > numérique. couverture géographique.
Question publiée au JO le : 24/05/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 25/10/2016 Date de renouvellement : 07/02/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Catherine Beaubatie attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique sur le déploiement du numérique dans les zones rurales. Le déploiement du numérique est une priorité du Gouvernement qui a mis en œuvre le plan France numérique pour démultiplier l'effort des collectivités locales en zone principalement rurale, les espaces urbains étant pour la plupart classifiés en zone d'appel à manifestations d'intentions d'investissement (AMII). En Haute-Vienne, les collectivités locales en lien avec le syndicat mixte de développement de l'offre régionale de services et de l'aménagement des télécommunications en Limousin (DORSAL) ont fait le choix d'être offensives sur le déploiement du haut-débit, celui-ci devant à terme concourir au fibrage intégral du département. Pourtant, il serait parfois possible d'atteindre plus rapidement cet objectif tout en réduisant l'impact financier pour les collectivités déjà mises fortement à contribution pour le redressement légitime de la France. En effet, actuellement l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) n'autorise pas la mutualisation des fibres existantes, ainsi le syndicat mixte exerçant la compétence numérique pour le département se voit contraint de fibrer pour « booster » des sous-répartiteurs alors même qu'un opérateur, souvent l'opérateur historique, dispose en parallèle de sa propre fibre. Autoriser une telle pratique, au-delà du fait qu'elle serait de nature à simplifier la mise en œuvre d'opérations complexes, permettrait de façon subreptice de faire intervenir les opérateurs classiques dans des zones moins rentables. Aussi lui demande-t-elle son opinion sur cette question et de quelle façon il serait possible d'y répondre.